CIDeLS

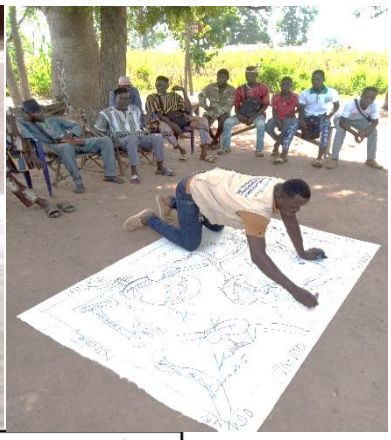

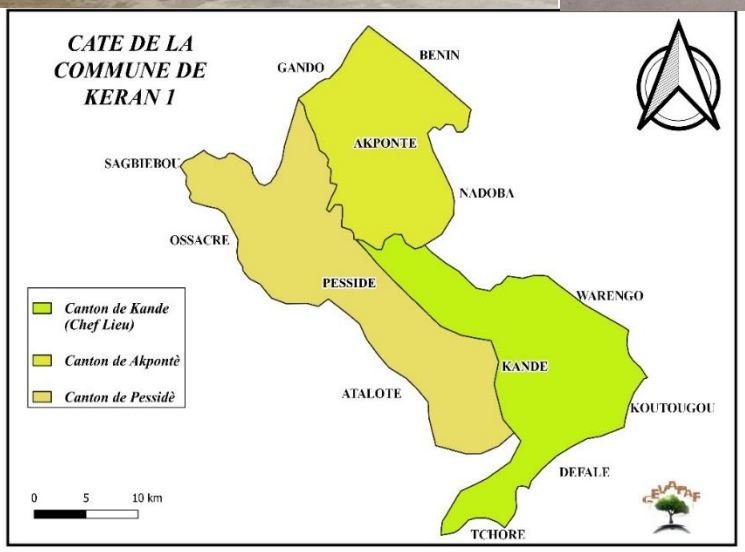

PLAN SIMPLE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES AGRO-PASTORALES DE LA COMMUNE DE KERAN 1

RAPPORT FINAL

GEVAPAF, 2025

Avec l'appui technique de ***M. LENNE Noigue Tambila,*** *Ingénieur Agro-zootechnicien, Expert en élevage familial et Consultant E-mail : nlenne@yahoo.fr*

SOMMAIRE

INTRODUCTION **3**

I. METHODOLOGIE **4**
1.1. Contractualisation 4
1.2. Note de cadrage de la mission 4
1.3. Collecte des informations sur l'état des ressources, les mesures et les actions menées 4
1.4. Analyse, traitement et présentation des données, les mesures et actions menées ou en cours 5
1.5. Elaboration du plan simple d'aménagement et de gestion des ressources agropastorales 5

II. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE **6**
2.1. Situation géographique et administrative 6
2.2. Milieu physique 7
2.2.1. Climat et relief 7
2.2.2. Sols 7
2.2.3. Hydrographie 8
2.3. Caractéristiques socio-démographiques 8
2.4. Principaux secteurs de production 8
2.4.1. Agriculture 8
2.4.2. Elevage 8
2.4.3. Exploitation forestière (apiculture, bois énergie) 9

III. ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES ET DES INFRASTRUCTURES AGROPASTORALES **9**
3.1. Généralités 9
3.2. Utilisations et utilisateurs des ressources et infrastructures 10
3.3. Occupation des terres et de l'espace agropastoral 10
3.4. Etat des lieux des ressources et des infrastructures 11
3.4.1. Etat des lieux des ressources agropastorales 11
3.4.2. Etat des lieux des infrastructures agropastorales 15
3.4.3. Conflits autour de l'accès aux ressources et infrastructures agropastorales 17
3.4.4. Cadre de résolution des conflits 18
3.4.5. Démarche privilégiée pour la résolution des conflits liés à l'accès aux ressources 19
3.4.6. Pratiques endogènes actuelles de conservation des ressources agropastorales 19
3.4.7. Pratiques endogènes anciennes de préservation des ressources agropastorales 20

IV. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN SIMPLE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION **21**
4.1. Vision 21
4.2. Objectifs et axes stratégiques du plan 21
4.2.1. Objectif global 21
4.2.2. Objectifs spécifiques 21
4.2.3. Axes stratégiques 22
4.2.4. Résultats attendus du plan 22
4.3. Plan simple d'aménagement et de gestion 22
4.4. Budget du plan d'action et de gestion 29
4.5. Stratégie de mise en œuvre du plan d'action 29
4.5.1. Stratégie de mobilisation et d'implication des acteurs 29
4.5.2. Acteurs et leurs rôles 29
4.5.3. Prise en compte des thèmes transversaux 30
4.5.4. Suivi et évaluation 31

CONCLUSION **32**
Annexe A : Cadre logique 33
Annexe B : Budget détaillé du Plan simple d'aménagement et de gestion 37

INTRODUCTION

Les régions des Savanes et de la Kara sont marquées par des ressources naturelles surtout agricoles et pastorales en forte dégradation voire menacées de disparition. Ces écosystèmes ont perdu leurs systèmes naturels de régulation marquée par la perte de la biodiversité, l'ensablement des plans d'eau, la diminution des ressources alimentaires pour les animaux, la diminution des espaces cultivables pour les agriculteurs et la perte des revenus au profit des populations locales. Il s'en suit la naissance de foyers de conflits liés à leur difficile accès fortement influencé dans la zone du projet 3ARC par des facteurs comme :

- La croissance démographique et la dégradation des ressources agricoles et pastorales à cause des mauvaises pratiques et du changement climatique ;
- L'augmentation du nombre d'actifs agricoles et des superficies cultivées ;
- L'augmentation du cheptel bovin, caprin et ovin en pâture marquée par l'augmentation du nombre de têtes d'animaux sur des espaces territoriales intangibles.

La concurrence autour des ressources naturelles provoque : *(i) l'occupation des couloirs de passage, des prairies, des flancs de montagnes et des bas-fonds jadis aires de pâture par les agriculteurs qui y installant des parcelles agricoles et (ii) le non-respect des pistes et couloirs de passage et les aires de pâture par les éleveurs dont les animaux dévastent les parcelles agricoles et les récoltes des agriculteurs.* Il s'en suit de nombreux conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs parfois très violents avec beaucoup de dégâts voire des pertes en vies humaines de part et d'autre.
Les précédents projets PARSAO et PAMOBARMA mis en œuvre par GEVAPAF et Acting For Life sur cofinancement AFD et UE ont permis entre autres (i) la négociation et balisage de 480 km de pistes à bétail dans les régions des savanes et Kara ; (ii) la construction de 02 aires de pâturage/repos, aménagement de 03 points d'eau, réalisation de 03 marchés à bétail et 05 quais d'embarquement ; (iii) la mise en place d'une inter collectivité dénommée CIDELS comme cadre institutionnel pour la gestion durable de la filière agropastorale sur le territoire afin de renforcer la mobilité transfrontalière du bétail.
Les préoccupations des autres acteurs locaux (agriculteurs, éleveurs sédentaires, transformateurs de produits, etc.) exploitants les ressources agropastorales et forestières au sein des communes n'étaient pas véritablement prises en compte.

Pour réaliser cet objectif, GEVAPAF et AFL mettent en œuvre le projet *« Activités Agropastorales Apaisées et Résilience des populations des communes des régions des savanes et Kara au nord Togo (3ARC) »* qui ambitionne de valoriser le potentiel des dialogues intercommunautaire et intra-communautaires et des technologies locales pour « renforcer l'accès, la gestion concertée et la résilience des acteurs partageant les ressources agropastorales de ces territoires ». Parmi les leviers essentiels sur lesquels le projet 3ARC entend s'appuyer pour améliorer la qualité de la gestion des ressources naturelles et agropastorales figurent notamment sur la nécessité d'instaurer un dialogue permanant entre les acteurs au sein d'un dispositif institutionnel et la mise à la disposition de chaque territoire un outil de gestion durable de ses ressources tout en gardant une attention particulière sur l'inclusion socioéconomique par l'accompagnement des groupes défavorisés dans le développement des AGR au sein des groupes d'intérêts économiques.

Objectifs

Objectif global

L'objectif global de la mission est d'élaborer un plan simple d'aménagement et de gestion (PSAG) des ressources agropastorales de la commune en vue de contribuer à la spatialisation de l'utilisation des

ressources à l'échelle villageoie, cantonale et communale de la zone du projet et donc limiter la dégradation continue des ressources agropastorales.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette étude diagnostique sont de :

- Identifier et analyser la situation des ressources agropastorales et de leur gestion, les conflits déclarés et latents entre acteurs autour de l'utilisation des ressources agropastorales (en fonction de l'occupation de l'espace) ;

- Mettre en évidence les actions et pratiques mises en œuvre pour la conservation des ressources surtout agropastorales dans les cantons d'intervention de chaque commune.

I. METHODOLOGIE

Les termes de référence ont défini clairement l'approche globale de l'étude. Elle devrait se faire en trois (03) grandes phases à savoir : une phase de diagnostic participatif de la situation des ressources agropastorales à celle de l'élaboration d'un plan simple d'aménagement et de gestion des ressources agropastorales de la commune en passant par l'analyse, le traitement et la présentation des données recueillies, des mesures prises et actions menées ou en cours.
La méthodologie de mise en œuvre proprement dite se présente comme suit en étapes :

1.1. Contractualisation

Suite à la présentation de nos offres de services répondant aux termes de référence ci-dessus mentionnées dans le cadre de la présente étude, notre dossier a été accepté. Cela a ouvert la voie aux échanges avec GEVAPAF aboutissant à la signature du contrat de service en date du 05 Août 2024.

1.2. Note de cadrage de la mission

Une fois le contrat de service signé, il y a eu une séance de travail entre l'équipe de GEVAPAF et le Consultant. Cette rencontre visait à donner aux deux (2) parties une vue d'ensemble sur les activités et les objectifs et une bonne et même compréhension de la mission.
Elle a ainsi permis aux deux (2) parties de faire le point et de s'accorder sur :

- Le rappel des objectifs de la mission ;
- Le rappel des résultats attendus ;
- La démarche méthodologique retenue ;
- Les différents livrables ;
- Le chronogramme de la mission.

1.3. Collecte des informations sur l'état des ressources, les mesures et les actions menées

La collecte des informations sur l'état des ressources, les mesures et les actions menées a été conduite suivant une démarche méthodologique participative avec l'implication effective de l'ensemble des acteurs concernés à savoir :

- Les responsables de la mise en œuvre du projet 3ARC de GEVAPAF ;

- Les Institutions parmi lesquelles :
  - ✓ *La Commune ;*
  - ✓ *La Direction préfectorale de l'agriculture ;*
  - ✓ *La Direction préfectorale de l'environnement ;*
  - ✓ *La Direction préfectorale de l'action sociale ;*
  - ✓ *Le Comité de gestion des conflits.*

- Les Organisations professionnelles agricoles et d'élevage :
  - ✓ *Les Autorités cantonales (chefferies cantonales et villageoises et CCD) ;*
  - ✓ *Les groupes des agriculteurs / jeunes (groupements, coopératives, etc.) ;*
  - ✓ *Les groupes des éleveurs / jeunes (groupements, coopératives, etc.) ;*
  - ✓ *Les groupes de femmes (groupements, coopératives, etc.) ;*
  - ✓ *Les comités de gestion des conflits.*

- Les personnes ressources et leaders :
  - ✓ *Les élus locaux (conseillers municipaux de cantons cibles) ;*
  - ✓ *Les agents techniques déconcentrés de l'état (conseillers agricoles, vétérinaires, etc.) ;*
  - ✓ *Les leaders associatifs (CVD, AVGAP, comités de gestion des conflits) ;*
  - ✓ *Le chef de village environnant.*

Cette démarche, incluant bien sûr la revue documentaire, a permis d'atteindre les objectifs visés avec une équipe composée du consultant chef de mission appuyé par deux (02) techniciens expérimentés en enquêtes de terrain.
Ces deux (2) enquêteurs ont été formés sur le contenu du questionnaire conçu pour la circonstance.

Pour assurer une collecte apaisée des informations et compte tenu du contexte d'insécurité du moment, le chef de mission a introduit les techniciens auprès des autorités locales de la commune afin d'obtenir une autorisation pour enquêter auprès des organisations professionnelles agricoles et d'élevage et des personnes ressources et leaders dans les cantons et villages ciblés. Le chef de mission s'est lui-même chargé de rencontrer et d'échanger avec les acteurs des institutions telles que citées plus haut.
La collecte des données s'est déroulée sur une période de quatre (4) jours dans la commune ; à la suite de laquelle s'est déroulé le diagnostic participatif avec l'ensemble des acteurs au niveau de chaque canton.

1.4. Analyse, traitement et présentation des données recueillies, les mesures prises et actions menées ou en cours

Une fois la collecte des informations terminée, l'appui d'un statisticien a été nécessaire pour saisir et traiter les informations sur le logiciel Excel afin d'extraire les données susceptibles d'être analyser à des fins d'interprétations. La présentation des données recueillies et traitées est consignée dans la partie III intitulée ''Etat des lieux de l'espace agropastoral de la commune''.

1.5. Elaboration d'un plan simple d'aménagement et de gestion des ressources agropastorales de la commune

Le diagnostic participatif réalisé juste à la fin de la collecte d'informations a permis de vérifier la cohérence des informations recueillies auprès des acteurs, les actions menées ou en cours, de réaliser la cartographie d'occupation de l'espace agropastoral, les zones et les causes de conflits et

enfin de ressortir / identifier les approches de solutions sous forme d'actions à mener pour une meilleure gestion des ressources agropastorales. Ce sont ces actions identifiées qui vont servir de base pour la construction des axes stratégiques et programmes et projets à formuler pour le plan simple d'aménagement et de gestion des ressources agropastorales de la commune.
L'élaboration de ce plan fait l'objet d'un document à part entière car constitue l'aboutissement ou la finalité d'un processus d'établissement d'état des lieux d'un secteur donné.

II. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

2.1. Situation géographique et administrative

AKPONTE et KPESSIDE sont les deux (02) cantons pilotes de la présente étude parmi les trois (03) qui forment la Commune Kéran 1. La commune est limitée au Nord-Ouest par le canton de Gando, à l'Ouest par les cantons de Sagbiebou, Ossacré et Ataloté, au Sud par les cantons de Tchoré, Défalé et Koutougou, à l'Est par les cantons de Warengo, Nadoba et enfin au Nord-Est par le Bénin.

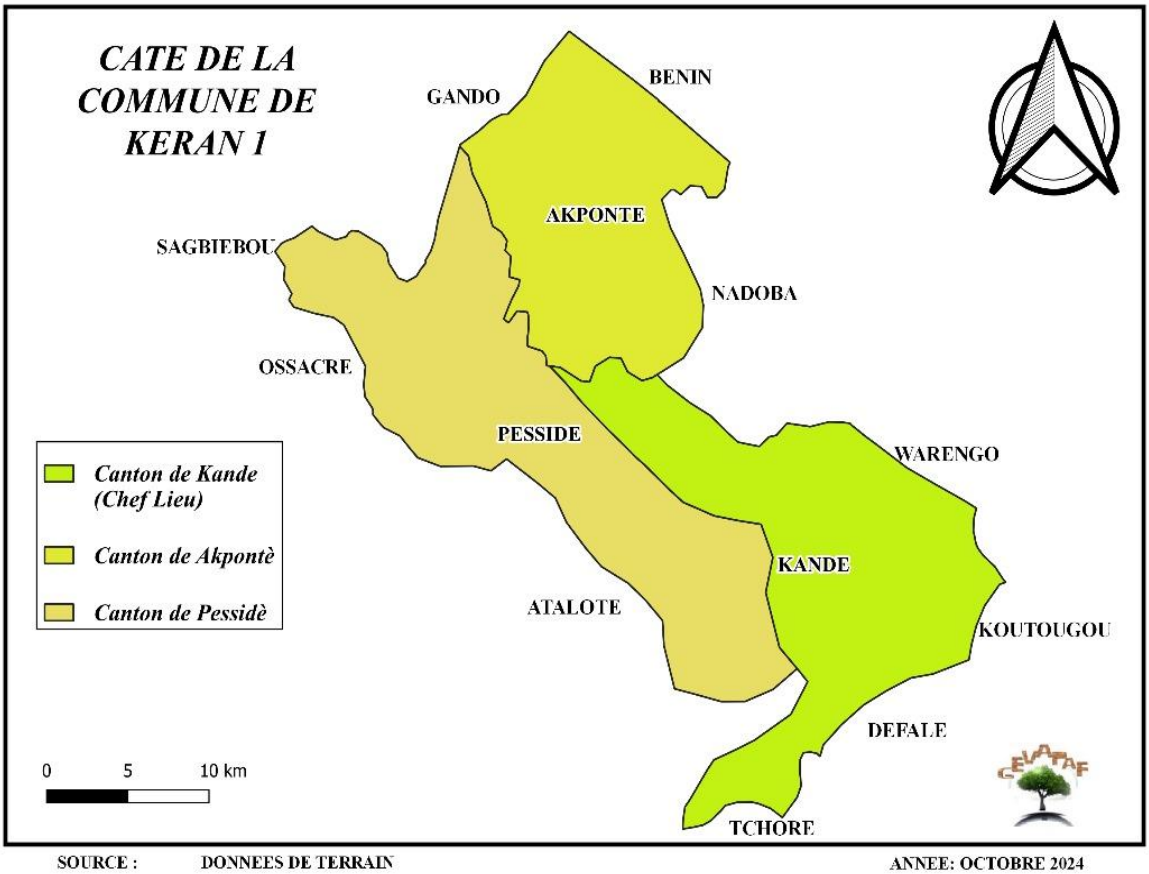

Carte de la commune Kéran 1

Sur le plan administratif, la commune de Kéran 1 est l'une des trois (03) communes de la Préfecture de Kéran appartenant à la Région de la Kara. Située à environ 460 km au nord de la capitale Lomé, cette commune est dirigée par un Conseil Municipal de 11 membres à la tête duquel se trouve un Maire.

Les trois (03) cantons de la commune se composent des villages ci-après (voir tableau 1).

Tableau 1 : Liste des cantons et villages de la Commune Kéran 1

Commune	Cantons	Villages
KERAN 1	**Akpontè**	Kokou Tamberma Andesse Tchankpassi Koumatchangou Kamaka Natiponi Kounanoungou Santougou Kawounga Attikpéta 1 Attikpéta 2 Koupakou
	Péssidè	Pessidè centre Soutè Namoutè Adjétè Oulolita Natchangou Nambou Kokotè

2.2. Milieu physique

2.2.1. Climat et relief

La Commune de Kéran 1 fait partie de la Région de la Kara qui est influencé par un type de vent appelé Alizés du Nord-Est secs et chauds appelés le harmattan soufflant vers le Sud-Ouest. Ce type de vent fait jouir à cette partie du territoire le régime climatique qualifié de régime tropical avec une saison pluvieuse et une saison sèche.
Dans ces zones du septentrion, la température moyenne est généralement élevée jusqu'à 28°C. L'humidité relative se situe entre 53 et 67%. La vitesse moyenne du vent est de 1,93 m/s avec une évapotranspiration moyenne de 1 540 mm/an.

Le relief est caractérisé par la plaine du nord comprenant la pénéplaine au nord de Dapaong formée de roches cristallines à une altitude moyenne de 200 mètres et la plaine de l'Oti constituée de formations sédimentaires dont l'altitude moyenne est de 100 m, avec respectivement les formations panafricaines de grès et d'hématites de l'unité structurale Buem.

2.2.2. Sols

Les études effectuées par Levêque en 1981 signalent dans la zone septentrionale la prévalence des sols ferrugineux tropicaux. Ils sont lessivés, soit sur faible profondeur, soit sur grande profondeur. Dans les deux cas, ces sols sont concrétionnés, mais à faible profondeur ; ils sont de plus, indurés ou hydromorphes par endroit.

2.2.3. Hydrographie

La Commune Kéran 1 se retrouve dans le bassin de l'Oti et ses affluents (Kéran, Kara, Assoukoko, etc.) qui couvrent près de 45% du territoire togolais. Il s'agit d'un bassin à pente douce dominé dans sa partie nord et sud-ouest par une immense plaine tandis que la partie nord-est comporte quelques escarpements montagneux où les affluents Kara, Kéran, etc. ont un débit élevé.

2.3. Caractéristiques socio démographiques

Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), la Commune Kéran 1 compte une population de **44 399** habitants dont **22 117** hommes (**49,80 %**) pour **22 282** femmes (**50,20 %**). Les deux (02) cantons cibles de l'étude totalisent **18 133** habitants dont **8 986** hommes (**49,56 %**) et **9 147** femmes (**50,44 %**).
Entre 2010 et 2022, la population de la Préfecture de la Kéran est passée de **94 061** habitants à **128 687** habitants soit une croissance de **36,81 %**, ce qui pourrait expliquer la pression de plus en plus forte sur les différentes ressources dont les ressources agropastorales.
Les ethnies qui peuplent la Préfecture de Kéran sont entre autres les Lamba, le Kabyè, les Tamberma, le N'Gangan, les Gnandè et quelques Peulhs.

2.4. Principaux secteurs de production

2.4.1. Agriculture

L'agriculture constitue la principale activité socio-économique qui occupe la population de la commune Kéran 1. Les spéculations concernées sont le maïs, le sorgho, le mil, le fonio, le riz, le niébé et surtout l'igname.
Les cultures vivrières en particulier les céréales sont destinées à l'autoconsommation. La culture de rente en particulier le coton et une partie des cultures vivrières, surtout les tubercules d'igname sont vendus sur les marchés et au bord de la RN1 et participent substantiellement au revenu des ménages.
Le système de production agricole est de type extensif avec peu d'amendements du sol et un faible usage des semences améliorées. Sur le plan des équipements, la daba reste l'outil principal de production même si l'on note un début de mécanisation avec la culture attelée.

2.4.2. Elevage

Chaque famille a son petit troupeau composé d'ovins, de caprins et une basse-cour relativement importante. Certaines familles disposent aussi de quelques têtes de bœufs. L'élevage est donc la seconde activité économique des populations. La Commune est également une zone de passage de bovins de transhumance. Il existe alors des pistes / couloirs de passage des animaux comme le révèle le diagnostic participatif. A ce jour certaines de ces pistes semblent obstruées ou rétrécies par l'extension des cultures.
Le système d'élevage est extensif se caractérisant par un mode d'élevage traditionnel et contemplatif. Dans ce système, les éleveurs détiennent de troupeaux parfois importants et les animaux sont plus ou moins surveillés par des bergers de bas âge. Ils se nourrissent de fourrage naturel (herbacées naturelles et pâturage aérien) en pâturant dans les zones incultes à l'agriculture et aux abords des champs avec les risques de dégâts dans les champs.

2.4.3. Exploitation forestière (apiculture, bois, charbon, etc.)

Comme partout ailleurs, les populations de cette Commune exploitent également les Produits forestiers non ligneux (PFNL) essentiellement pour leur propre consommation. Les principales essences pourvoyeuses de PFNL sont entre autres *Vitellaria paradoxa (karité), Parkia biglobosa (néré), Adansonia digitata (baobab), Tamarindus indica (tamarinier).*
La zone fournit beaucoup de bois et de charbon de bois. L'on peut apercevoir aux abords de la Route Nationale n°1, des sacs de charbon et des tas de bois exposés pour la vente. Ainsi, la pratique de la carbonisation est une activité génératrice de revenus pour les communautés de cette Préfecture. Cette disponibilité de ressources forestières et de terres arables a favorisé l'immigration et l'implantation de quelques populations qui tentent de recoloniser l'ancienne réserve de faune. La zone connait également des activités d'apiculture traditionnelle et d'exploitation de gibiers sauvages.

III. ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES AGROPASTORALE DANS LA COMMUNE DE KERAN 1

L'état des lieux est fait à partir des données collectées lors d'une enquête effectuée auprès des acteurs dont les résultats se sont confirmés pendant les travaux du diagnostic participatif et de la cartographie de l'occupation de l'espace agropastoral dans les deux (2) cantons cibles de l'étude.

<u>Photos 1 & 2</u> : Diagnostic et cartographie dans les cantons Akpontè et Péssidè.

3.1. Généralités

La Commune Kéran 1 est un espace agropastoral où cohabitent les agriculteurs et les éleveurs. Elle accueille aussi et souvent des éleveurs de bœufs transhumants. L'élaboration participative de la carte d'occupation des espaces cantonaux de Akpontè et Péssidè a révélé l'existence des pistes / couloirs de passage des animaux (locaux comme transhumants). Les agriculteurs eux-mêmes élèvent les petits ruminants et surtout les volailles. Le gros bétail (bovins) est détenu par l'ethnie Peulh qui semble mieux disposée par sa tradition à conduire ce type de bétail.
Cette cohabitation n'est pas toujours facile parce que les ressources agropastorales existantes sur le territoire sont utilisées par les différents acteurs dont les objectifs peuvent parfois s'opposer.
Accompagnant ces deux acteurs dont la cohabitation est souvent tendue, provoquant parfois des crises, L'ONG GEVAPAF a senti la nécessité d'accompagner toutes les communautés à trouver les meilleurs moyens de vivre ensemble tout en exploitant les mêmes ressources et de façon durable. Cette intervention a trouvé l'adhésion inconditionnelle des populations qui ont souhaité avoir à un

plan simple d'aménagement et de gestion de leur espace qui favoriserait une vie apaisée entre tous les acteurs vivant sur le même territoire de la commune de Kéran 1.

3.2. Utilisations et utilisateurs actuels

Les ressources agropastorales identifiées dans les deux (2) cantons de la commune et qui font l'objet d'attraction de tous les utilisateurs sont entre autres : les zones de cultures, les zones de pâturage, les zones de chasse, les mares et marigots pour les activités de pêche, les points d'eau pour le maraîchage, les zones de recherche de combustibles, les infrastructures telles que : les points d'eau pour l'abreuvement des animaux, les pistes / couloirs de passage des animaux, etc. L'utilisation ou l'accès à ces ressources génèrent des conflits inéluctables comme l'ont souligné les participants aux diagnostics participatifs.
Depuis des générations ces ressources agropastorales ont toujours été gérées localement de façon apaisée.
Dans la commune, les acteurs impliqués dans l'utilisation des ressources, les cadres de résolution des conflits et leur composition ont été identifiés.
Aussi, nous avons cherché à savoir la démarche privilégiée adoptée par les utilisateurs dans la gestion des conflits liés à l'accès aux ressources agropastorales.

3.3. Occupation des terres ou de l'espace agropastoral

Dans la commune de Kéran 1, les habitats sont dispersés sauf dans le centre urbain ; ce qui donne lieu à une dispersion des zones de cultures. La raison qui expliquerait un tel mode d'habitation est que chaque habitant voudrait disposer de parcelles de case car, ces espaces bénéficient généralement de dépôts de détritus dont la décomposition contribue à leur fertilisation naturelle. Ainsi comme le montre les images ci-après, les zones de cultures occupent presque tout le territoire. C'est dans cet espace qu'on retrouve des ''ilots'' de pâturage, des points d'eau asséchés en saison sèche avec le serpentement de quelques pistes de passage obstrués par endroit.

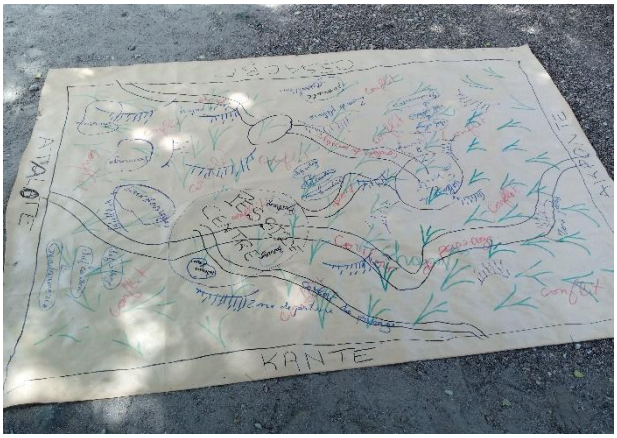

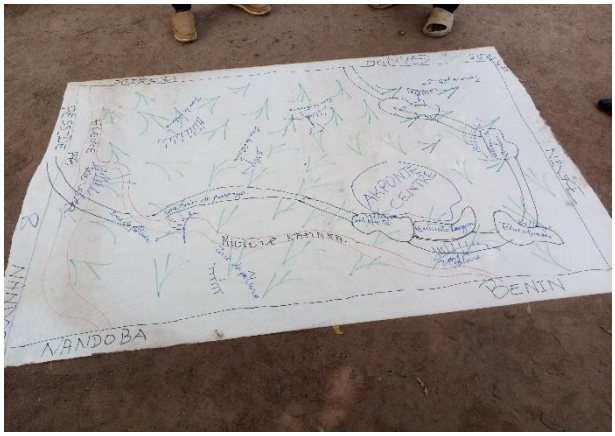

<u>Photos 3 & 4</u> : Cartographie de l'occupation des ressources agropastorales à Péssidè et à Akpontè

Parmi toutes les ressources énumérées, les zones de cultures occupent la place prépondérante étant donné que l'agriculture est l'activité principale dans la commune ; l'élevage n'arrivant qu'en seconde position. On observe que cette prépondérance de l'agriculture fait négliger la nécessité d'accorder une importance à l'élevage, qui en principe devrait être bien intégré au premier pour améliorer les performances des deux secteurs.

3.4. Etat des lieux des ressources et des infrastructures agropastorales de la commune Kéran 1

3.4.1. Etat des lieux des ressources agropastorales

3.4.1.1. Zone de cultures

Le diagnostic participatif (photos ci-dessus) dans les deux (2) cantons (Péssidè et Akpontè) confirme les données de l'enquête qui a été menée auprès des trois (3) catégories d'acteurs concernés telles les institutions, les organisations professionnelles agricoles et d'élevage et les personnes ressources. Les tableaux ci-après donnent plus d'informations quant à leur disponibilité et leur état.

Tableau 2 : Disponibilité et état des zones de cultures

Disponibilité des terres agricoles	Nombre de réponses	Pourcentage
Suffisant non dégradé	02	06,06 %
Suffisant dégradé	07	21,21 %
Insuffisant non dégradé	01	03,03 %
Insuffisant dégradé	23	69,70 %
Total	**33**	**100 %**

Source : Enquête de terrain

Selon tableau 2 ci-dessus, près de **69,70 %** des acteurs pensent que les zones de cultures sont insuffisantes et dégradées. De nouvelles terres sont occupées depuis les années 1990 avec l'ère de la démocratisation qui a touché les limites de la réserve de faune. Pour **21,21 %** des acteurs, les zones de cultures sont pour le moment suffisantes et fertiles dans toute la Préfecture de la Kéran. Mais, **06,06 %** autres trouvent que ces terres suffisantes sont tout de même dégradées.
Concernant les facteurs qui contribuent à la dégradation de ces zones de cultures, référons-nous au tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Facteurs liés à la dégradation des zones de cultures

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Déboisement	09	30,00	Changements climatiques	13	43,34
Pratiques agricoles inappropriées	09	30,00	Migrations	10	33,33
Surexploitation	07	23,33	Transhumance	07	23,33
Croissance démographique	05	16,67			
Total	**30**	**100**	**Total**	**30**	**100**

Source : Enquête de terrain

Quatre (4) types de facteurs internes contribuent à la dégradation des zones de cultures selon les acteurs. **30 %** des acteurs pensent la dégradation est due aux pratiques agricoles inappropriées (utilisation abusive des pesticides, feux de nettoyage de champs, pas de dispositifs antiérosifs, etc.). **30 %** autres indiquent que le déboisement qui consiste à dénuder les terres cultivables est un facteur important car, il expose le sol aux intempéries. La surexploitation des terres sans aucune pratique de restauration est un autre facteur interne (**23,33 %** des avis). La croissance démographique est citée en dernière position par **16,67 %** des acteurs. Mais à l'analyse, on pourrait dire que le déboisement comme la surexploitation sont des conséquences immédiates de la croissance démographique étant donné que les besoins s'accroissent.

Parmi les facteurs extérieurs, le changement climatique dans lequel on retrouve toutes sortes de calamités notamment la sécheresse, les inondations, etc. est cité par **43,34 %** des acteurs. Ensuite, viennent les migrations avec **33,33 %** et la transhumance avec **23,33 %** des avis.

3.4.1.2. Zones de pâturage

Un total de 54,55 % des acteurs de la commune de Kéran 1 estiment que les zones de pâturage sont insuffisantes et dégradées. A côté, 30,30 % parlent de non disponibilité des ressources de pâture alors que 15,15 % disent que les zones de pâturage sont suffisantes et en bon état. La localisation géographique des différents acteurs par rapport à la réserve faunique pourrait expliquer cette divergence de points de vue. Le tableau 4 ci-dessous donne les détails.

Tableau 4 : Disponibilité et état des zones de pâturage

Disponibilité des zones de pâturage	Nombre de réponses	Pourcentage
Suffisant non dégradé	05	15,15 %
Suffisant dégradé	00	00,00 %
Insuffisant non dégradé	00	00,00 %
Insuffisant dégradé	18	54,55 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	10	30,30 %
Total	**33**	**100 %**

Source : Enquête de terrain

Concernant la dégradation des pâturages, les facteurs qui l'engendrent sont autant dus aux activités anthropiques qu'aux effets de phénomènes externes. Le tableau 5 ci-après donne quelques précisions.

Tableau 5 : Facteurs liés à la dégradation des zones de pâturage

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Extension des cultures	14	77,77	Changements climatiques	10	55,56
Déboisement	03	16,67	Migrations	05	27,78
Pratiques agricoles inappropriées	01	5,56	Transhumance	03	16,66
Total	**18**	**100**	**Total**	**18**	**100**

Source : Enquête de terrain

Pour **77,77 %** des acteurs, l'extension des zones de cultures est le facteur majeur dans la dégradation des zones de pâturage. Le déboisement vient en seconde position avec **16,67 %** des avis. Le déboisement est certainement lié à l'extension des cultures mais aussi à la recherche de combustibles pour les ménages et la carbonisation comme activité génératrice de revenus. Comme facteurs externes, le changement climatique arrive en tête avec **55,56 %** d'avis. Les migrations des populations qui se sont installées et la transhumance viennent en seconde (**27,78 %**) et troisième position (**16,66 %).**

3.4.1.3. Zones de chasse

Même si elles ont complètement disparu de certaines communes dans la région des Savanes, dans la région de la Kara, les zones de chasse existent encore. Mais, elles se réduisent du fait des besoins

croissants des populations sans cesse en augmentation. Seuls **12,12 %** des acteurs estiment que les zones de chasse sont encore suffisantes dans la commune de Kéran 1. Pour **57,58 %** des acteurs, les zones de chasse n'existent plus, alors que 24,24 % autres disent que ces zones, même si elles existent, sont insuffisantes et dégradées (voir tableau 6).

Tableau 6 : Disponibilité et état des zones de chasse

Disponibilité des zones de chasse	Nombre de réponses	Pourcentage
Suffisant non dégradé	03	09,09 %
Suffisant dégradé	01	03,03 %
Insuffisant non dégradé	02	06,06 %
Insuffisant dégradé	08	24,24 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	19	57,58 %
Total	**33**	**100 %**

Source : Enquête de terrain

Pour les plus de **24,24 %** d'acteurs pour qui les zones de chasse sont non seulement insuffisantes mais également dégradées, les facteurs internes sont liés à l'extension des zones de cultures (**44,40 %** des avis) et au déboisement (**54,60 %** des avis). Pour les facteurs externes, les effets du changement climatique (**54,60 %** des avis) et les migrations des populations (**44,40 %** des avis) sont indexés. Le tableau 7 en dessous illustre ces données.

Tableau 7 : Facteurs de dégradation des zones de chasse

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Extension des cultures	04	44,40	Changement climatique	05	54,60
Déboisement	05	54,60	Migrations	04	44,40
Total	**09**	**100**	**Total**	**09**	**100**

Source : Enquête de terrain

3.4.1.4. Zones de marres ou marigots pour la pêche

La disponibilité des marres ou les marigots tout comme des autres ressources agropastorales s'amenuisent au fil du temps. Pour les marigots et les retenues d'eau en général, les effets dévastateurs de l'érosion hydrique accentués par les mauvaises pratiques agricoles (labour surtout) et l'absence de dispositifs antiérosifs sont les principaux facteurs. Les effets du changement climatique observés sont des facteurs accentuant.
Dans certaines contrées, il existe quelques réserves d'eau naturelle de surface et de façon suffisante, c'est ce que signale **12,50 %** des acteurs. D'autres acteurs plus nombreux (**50 %**) estiment que les marres sont insuffisantes et dégradées pendant que **34,37 %** pensent que les marres et les marigots n'existent plus (tableau 8). Ces avis très partagés, résultent parfois du fait que les acteurs vivent dans des endroits différents avec des environnements immédiats qui n'ont pas les mêmes réalités.

<u>Tableau 8</u> : Disponibilité et état des zones de mares ou marigots de pêche

Disponibilité des zones de marres ou marigots de pêche	Nombre de réponses	Pourcentage
Suffisant non dégradé	04	12,50 %
Suffisant dégradé	01	03,13 %
Insuffisant non dégradé	00	00,00 %
Insuffisant dégradé	16	50,00 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	11	34,37 %
Total	**32**	**100 %**

<u>Source</u> : Enquête de terrain

Les facteurs mis en cause dans la dégradation des marres ou marigots par les différents acteurs se retrouvent dans le tableau 9 ci-après.

<u>Tableau 9</u> : Facteurs liés à la dégradation des mares ou marigots

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Extension des cultures	07	41,18	Changement climatique	17	100
Déboisement	06	35,29			
Erosion / ensablement	04	23,53			
Total	**17**	**100**	**Total**		**100**

<u>Source</u> : Enquête de terrain

Par ordre d'importance selon les avis recueillis, on note comme facteurs internes : l'extension des cultures (**41,18 %** des avis), le déboisement (**35,29 %** des avis) et l'érosion / ensablement avec **23,53 %**. Ce qui dénote de l'importance des anthropiques sur la dégradation de l'environnement. Tous ces acteurs sont unanimes sur les effets néfastes du changement climatique.

3.4.1.5. Zones de recherche de combustibles

La disponibilité des zones de recherche de combustibles dans la commune Kéran 1 est diversement appréciée par les acteurs. C'est ainsi que 78,12 % des acteurs estiment que ces zones sont insuffisantes et aussi dégradées. Pendant que 09,38 % des acteurs pensent qu'il y a suffisamment de zones de combustibles, 12,50 % autres disent que ces zones de combustibles ne sont plus disponibles.
Toutefois, l'on devrait retenir que ces ressources sont insuffisantes et se dégradent avec le temps à cause de l'action de l'homme. Le tableau 10 ci-dessous indique les avis des acteurs.

<u>Tableau 10</u> : Disponibilité et état des zones de recherche de combustibles

Disponibilité des zones de marres ou marigots de pêche	Nombre de réponses	Pourcentage
Suffisant non dégradé	03	09,38 %
Suffisant dégradé	00	00 %
Insuffisant non dégradé	00	00 %
Insuffisant dégradé	25	78,12 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	04	12,50 %
Total	**32**	**100 %**

<u>Source</u> : Enquête de terrain

Dans la commune Kéran 1, tous les acteurs estiment que les facteurs internes sont les seuls responsables de la dégradation des ressources en combustibles. C'est ainsi que **64 %** croient que l'extension des cultures est responsable de la disparition lente des zones de recherche de combustibles. De l'autre côté, c'est **36 %** qui estiment que le déboisement ou l'exploitation abusive des zones boisées contribuent à leur dégradation progressive. Le tableau 11 suivant en dit plus. Aucun acteur n'a évoqué les effets des facteurs externes.

Tableau 11 : Facteurs liés à la dégradation des zones de recherche de combustibles

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Extension des cultures	16	64,00	Sans avis	25	100
Déboisement	09	36,00			
Total	**25**	**100**	**Total**	**25**	**100**

Source : Enquête de terrain

3.4.2. Etat des lieux des infrastructures agropastorales

3.4.2.1. Pistes / couloirs de passage des animaux

Dans la commune Kéran 1, **6,25 %** des acteurs pensent que les pistes / couloirs de passage des animaux sont suffisant et sont en bon état. Sûrement, ceux-ci sont de la catégorie de ceux qui élèvent peu d'animaux ou qui n'en ont pas du tout. A côté, **31,25 %** estiment que les pistes / couloirs de passage sont insuffisants parce qu'ils s'amenuisent ou se rétrécissent d'années en années à cause de l'extension des cultures et d'autres facteurs. Enfin, c'est **56,25 %** qui pensent que les couloirs et pistes ont simplement disparu dans la commune. Cet avis ne semble pas assez réaliste ; cela apparaît plutôt comme un cri de détresse pour les détenteurs de grands troupeaux de bœufs.

Tableau 12 : Existence et état des pistes / couloirs de passage des animaux

Disponibilité des pistes / couloirs de passage des animaux	Nombre de réponses	Pourcentage
Suffisant non dégradé	02	06,25 %
Suffisant dégradé	01	03,13 %
Insuffisant non dégradé	01	03,12 %
Insuffisant dégradé	10	31,25 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	18	56,25 %
Total	**32**	**100 %**

Source : Enquête de terrain

Les facteurs qui engendrent la dégradation de ces infrastructures sont liés plus aux actions anthropiques en l'occurrence l'extension des cultures pour satisfaire les besoins alimentaires. C'est ce qu'indique le tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13 : Facteurs liés à la dégradation des pistes / couloirs de passage

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Extension des cultures	11	100	Sans avis	11	100
Total	**11**	**100**	**Total**		**100**

Source : Enquête de terrain

3.4.2.2. Points d'eau pour l'agriculture (maraîchage)

Ce sont les points d'eau aménagés en vue de permettre aux communautés de mener quelques activités maraîchères en contre saison, pour l'autoconsommation et / ou comme source de revenus pour les ménages. Le tableau 14 ci-dessous donne une idée sur l'existence ou non de ces infrastructures et leur état.

Tableau 14 : Existence et état des points d'eau pour l'agriculture (maraîchage)

Disponibilité des points d'eau pour l'agriculture	Nombre de réponses	Pourcentage
Suffisant non dégradé	05	15,15 %
Suffisant dégradé	00	00 %
Insuffisant non dégradé	01	03,03 %
Insuffisant dégradé	11	33,33 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	16	48,48 %
Total	**33**	**100 %**

Source : Enquête de terrain

De ce tableau 14, l'on peut que **15,15 %** des acteurs disent que les points d'eau pour le maraîchage existent, sont suffisants et sont également en bon état de fonctionnement. Pour **33,33 %**, ces points d'eau sont dégradés et ne permettent pas dans cet état ne permettent pas de réaliser les productions espérées car, l'eau tari vite. Mais à l'opposé, il y a **48,48 %** d'acteurs qui pensent que les points d'eau pour les cultures de contre saison n'existent pas. Cela pourrait s'expliquer par leur position géographique par rapport aux éventuels points d'eau. Dans tous les cas, l'on peut se dire que c'est une infime minorité qui a accès à ces ressources qui permettent de diversifier non seulement l'alimentation mais également les sources de revenus.

Concernant les facteurs qui agissent sur la dégradation de ces points d'eau, on retient à travers le tableau 15 ci-après que l'absence ou l'insuffisance d'aménagements appropriés est un facteur déterminant dans la dégradation de ces ouvrages pour 63,64 % d'acteurs. Si 36,36 % d'autres acteurs parlent de la croissance démographique comme facteur, on pourrait penser une forte pression exercée par les exploitants en nombre élevé sur ces ouvrages.

Tableau 15 : Facteurs liés à la dégradation des points d'eau pour l'agriculture (maraîchage)

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Pas d'aménagements	07	63,64	Sans avis	11	100
Croissance démographique	04	36,36			
Total	**11**	**100**	**Total**	**11**	**100**

Source : Enquête de terrain

3.4.2.3. Points d'eau pour l'abreuvement des animaux

Les points d'eau pour l'abreuvement des animaux sont des infrastructures de première nécessité comme le sont les pâturages pour les activités d'élevage. L'absence de points d'eau naturels oblige les éleveurs à en construire pour leurs animaux. C'est cette absence de points d'eau qui oblige les détenteurs de grands troupeaux à parcourir de longues distances à la recherche d'eau et du fourrage,

ce qui n'est pas sans conséquence sur les cultures lors de leur traversée. L'état des lieux de ces infrastructures dans la commune de Kéran 1 est résumé au tableau 16 suivant.

Tableau 16 : Existence et état des points d'eau pour l'abreuvement des animaux

Disponibilité des points d'eau pour l'abreuvement des animaux	Nombre de réponses	Pourcentage
Suffisant non dégradé	03	09,68 %
Suffisant dégradé	00	00 %
Insuffisant non dégradé	02	06,45 %
Insuffisant dégradé	23	74,19 %
Non disponible (inexistant) dégradé	00	00 %
Non disponible (inexistant) non dégradé	03	09,68 %
Total	**31**	**100 %**

Source : Enquête de terrain

De ce tableau, il peut remarquer que **74,19 %** des acteurs jugent les points d'eau pour abreuver les animaux insuffisants sur le territoire de leur commune. En plus ces points d'eau sont dégradés. Il s'agit pour la plupart de retenues d'eau envahies par le sable. Seulement **9,68 %** estiment que ces points d'eau sont suffisants à côté de **9,68 %** autres qui disent qu'il n'y a pas de points d'eau pour les animaux. Ces divergences s'expliquent souvent par la situation géographique des interlocuteurs par rapport aux points dont l'accès serait plus ou moins pénible.

Les facteurs internes et externes mis en cause dans la dégradation de ces points d'eau figurent au tableau 17 suivant.

Tableau 17 : Facteurs liés à la dégradation des points d'eau pour abreuver les animaux

Facteurs internes	Effectif	%	Facteurs externes	Effectif	%
Manque d'entretien	08	34,78	Changements climatiques	16	69,56
Pratiques agricoles inappropriées	06	26,09	Ensablement	07	30,43
Extension des cultures	06	26,09			
Pollution des eaux	03	13,04			
Total	**23**	**100**	**Total**	**23**	**100**

Source : Enquête de terrain

A y regarder de près, les facteurs internes qui sont les résultantes des activités humaines sont les plus indexés, ce qui pourrait être une prise de conscience déterminante dans les décisions pour les actions correctives. L'absence d'entretien des infrastructures, les pratiques agricoles inappropriées sont au cœur des facteurs. Ici, il est mentionné la pollution des eaux de surface mener par certains pêcheurs indélicats qui nuisent à la qualité de l'eau pour les animaux. D'autres facteurs externes sont cités dont les changements climatiques et l'ensablement.

3.4.3. Conflits autour de l'accès aux ressources et infrastructures agropastorales

On distingue dans ce cadre souvent deux (2) types de conflits : les conflits déclarés et les conflits non déclarés ou latents.

3.4.3.1. Conflits déclarés

Dans la commune, on recense deux (2) types de conflits déclarés à savoir les conflits entre agriculteurs et éleveurs et les conflits au sein des communautés elles-mêmes.

- **Premier type de conflits déclarés**

Ce sont des conflits qui opposent les agriculteurs et les éleveurs pour l'accès aux ressources agropastorales. Tous les acteurs interrogés (**100 %**) déclarent l'existence de conflits déclarés entre agriculteurs et éleveurs dans la commune de Kéran 1. Quelles en sont les causes ? il s'agit essentiellement de la dévastation des cultures occasionnée par les troupeaux de bœufs en pâture.

Tableau 18 : Nature et acteurs des conflits déclarés

Nature conflits	Cause	Effectifs	%
Entre agriculteurs et éleveurs	Dévastation des cultures	32	100
Total		**32**	**100**

Source : Enquête de terrain

- **Second type de conflits déclarés**

Tableau 19 : Nature, acteurs et causes des conflits déclarés

Nature conflits	Acteurs	Causes	Effectifs	%
Intercommunautaire	Entre communautés d'ethnies différentes	Propriété foncière	11	44
Intracommunautaire	Au sein des mêmes ethnies	Propriété foncière	14	56
Total			**25**	**100**

Source : Enquête de terrain

Les causes de ce second type de conflits déclarés sont en lien avec la propriété foncière. Généralement, les communautés de différentes ethnies ou au sein d'une même ethnie se réclament chacune être propriétaires terriennes. Dans les conflits intracommunautaires, ce sont des conflits au sein des mêmes familles qui disputent la primauté sur le foncier.

3.4.4. Cadre de résolution des conflits liés à l'accès aux ressources agropastorales

Dans les différentes contrées, les sages du quartier ou du village sont alertés lorsqu'un conflit naît afin de trouver un terrain d'entente entre les protagonistes. Ensuite interviennent les autorités du village et / ou du canton sont sollicitées lorsqu'il n'y a pas eu de consensus. Au tableau 20 ci-dessous, on aperçoit que **90 %** des acteurs se réfèrent aux chefs de village et de canton entourés de leurs notables pour gérer les conflits. Seuls **10 %** se réfèrent directement à la gendarmerie, estimant que les autorités locales ont souvent des partis pris.
Aussi, les acteurs déclarent que les seules occasions de rencontres de ces instances sont l'apparition de conflit.

<u>Tableau 20</u> : Cadre de résolution des conflits au niveau village

Composition	Effectifs	%	Fréquence de rencontres	Effectifs	%
Chef village / canton + notables	27	90,00	En cas de conflit	30	100
Gendarmerie	03	10,00			
Total	**30**	**100**	**Total**	**30**	**100**

<u>Source</u> : Enquête de terrain

3.4.5. Démarche privilégiée pour la gestion des conflits liés à l'accès aux ressources agropastorales

En prenant en compte l'état des lieux, le diagnostic participatif et la situation de référence de la zone du projet établit en début de cette année 2024, il ressort que l'accès aux ressources agropastorales est une démarche hautement conflictogène dans un contexte de croissance démographique qui appelle l'accroissement des besoins vitaux. Il apparaît alors urgent d'envisager des voies appropriées qui permettent une atténuation de ce climat de tension permanente. C'est dans cette optique que GEVAPAF est engagée à accompagner les communautés dans l'identification des actions de nature à améliorer l'accès aux ressources agropastorales à tous et ainsi apaiser leur gestion. Ce qui amène forcément à essayer de voir la perception des acteurs quant à la démarche qu'ils privilégieraient pour dans la gestion les tensions qui naissent de l'accès et de l'utilisation des dites ressources. La réaction des acteurs se traduit dans le tableau 21 ci-après.

<u>Tableau 21</u> : Démarche privilégiée de gestion des conflits liés à l'accès des ressources agropastorales

Démarche	Effectifs	%
Amiable	26	76,47
Amiable, gendarmerie	08	23,53
Total	**34**	**100**

<u>Source</u> : Enquête de terrain

De ce tableau, on constate que le souhait de **76,47 %** des acteurs est le règlement des conflits à l'amiable. Même, s'il faut aller à une étape supérieure, le règlement à l'amiable sera toujours tenté en premier lieu car, ils le disent très bien : ''nous sommes condamnés à vivre ensemble, et donc c'est mieux pour nous de nous entendre''.

3.4.6. Pratiques endogènes actuelles pour la conservation des ressources agropastorales

La majorité des acteurs ne se sont pas prononcés sur les actions actuelles pour la préservation des ressources agropastorales. Beaucoup estiment qu'ils ne font rien ou pas grand-chose. C'est la raison pour laquelle la dégradation se poursuit inéluctablement. Néanmoins, il y a des initiatives comme le montre le tableau 22 dans lequel, on peut voir des actions de sensibilisations pour une cohésion sociale entre les acteurs et quelques actions privées de reboisement et de constitution de stocks de foins pour les animaux.

<u>Tableau 22</u> : Pratiques endogènes en cours pour la préservation des ressources agropastorales

Pratiques	Effectifs	%
Elevage et reboisement de quelques plantes fourragères	02	28,57
Stockage de résidus de récoltes pour animaux	02	28,57
Sensibilisation agriculteurs et éleveurs sur la cohésion sociale	03	42,86
Total	**07**	**100**

<u>Source</u> : Enquête de terrain

3.4.7. Pratiques endogènes anciennes de préservation des ressources agropastorales

Près de **67 %** des acteurs (tableau 23 en dessous) qui se sont prononcés sur les pratiques endogènes anciennes de conservation des ressources agropastorales estiment que la jachère était la plus pratiquée parce que la population était moins grande qu'actuellement et que le matérialisme et l'individualisme n'avaient pas encore autant envahis les mentalités. D'autres (environ **15 %**) ont parlé de l'utilisation des fertilisants organiques issus des étables et dépotoirs. Les lieux sacrés furent protégés également (**11,11 %** des avis).

<u>Tableau 23</u> : Pratiques endogènes anciennes de conservation des ressources agropastorales

Pratiques endogènes anciennes	Effectifs	%
Pratique de la Jachère	18	66,67
Utilisation des engrais organiques	04	14,81
Protection des lieux sacrés	03	11,11
Cultures sur brûlis	02	7,41
Total	**27**	**100**

<u>Source</u> : Enquête de terrain

IV. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN SIMPLE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES AGROPASTORALES

Le processus d'élaboration du présent plan simple d'aménagement et de gestion des ressources agropastorales de la commune Kéran 1 a connu trois (03) grandes étapes telles que décrites précédemment à savoir :

- La conduite d'un **diagnostic participatif** pour faire **l'état des lieux** des ressources et infrastructures agropastorales dans la commune.

- La validation des résultats du diagnostic et de la définition d'actions prioritaires du plan simple de gestion des ressources agropastorales à travers des réunions au niveau des cantons cibles avec l'ensemble des acteurs et les populations pour établir la cartographie de l'occupation de l'espace agropastoral, valider les informations collectées lors des enquêtes et identifier les actions prioritaires afin d'améliorer les ressources et infrastructures agropastorales qui rendront une vie apaisée aux utilisateurs.

- L'élaboration du projet de Plan Simple d'Aménagement et de Gestion (PSAG) avec l'équipe de GEVAPAF à travers un atelier entre l'équipe de l'ONG GEVAPAF et le Consultant. Cet atelier a permis aux participants d'organiser les actions prioritaires identifiées lors des réunions cantonales en objectifs spécifiques, axes stratégiques puis en activités. L'évaluation des coûts inerrants à chaque activité a permis de proposer un budget du PSAG

4.1. Vision

La vision des acteurs de la Commune de Kéran 1 à travers ce plan peut être formulée comme suit : « **A L'HORIZON 2029, LES RESSOURCES ET LES INFRASRUCTURES AGROPASTORALES DE LA COMMUNE KERAN 1 SONT AMELIOREES ET GEREES DE MANIERE APAISEE** ».

4.2. Objectifs et axes stratégiques du plan

4.2.1. Objectif global

L'objectif global du plan simple d'aménagement et de gestion des ressources agropastorales de la Commune Kéran 1 est : **Améliorer les ressources et les infrastructures agropastorales dans la commune Kéran 1 afin de faciliter leur accessibilité et une gestion apaisée.**

4.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques au nombre de trois (03) sont les suivants :

- ***Objectif Spécifique 1*** : Rétablir la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales dans la commune Kéran 1 ;
- ***Objectif Spécifique 2*** **:** Restaurer, conserver et aménager les ressources et infrastructures agropastorales dans la commune Kéran 1 ;
- ***Objectif Spécifique 3*** : Créer des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes.

4.2.3. Axes stratégiques du plan

Les axes stratégiques du Plan Simple d'Aménagement et de Gestion des ressources agropastorales (PSAG) sont les suivants :

- ***Axe Stratégique 1 :*** Rétablissement de la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales ;
- ***Axe Stratégique 2 :*** Restauration, conservation et aménagement des ressources et infrastructures agropastorales ;
- ***Axe Stratégique 3*** : Création des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes.

4.2.4. Résultats attendus du plan

- ***Résultat Attendu 1*** : Les ressources agropastorales sont gérées de façon concertée et apaisée
- ***Résultat Attendu 2*** : Les ressources et infrastructures agropastorales sont restaurées et accessibles.
- ***Résultat Attendu 3*** : Les opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral sont créées pour les femmes et les jeunes.

4.3. Plan simple d'aménagement et de gestion (PSAG)

Le plan d'action 2025 – 2029 du Plan simple d'Aménagement de Gestion (PSAG) de la commune Kéran 1 est présenté dans le tableau ci-après.

<u>Tableau 1</u> : Plan d'action

Objectifs / axes / résultats /activités	Lieu	Unité	Qté	Programme physique					Acteurs impliqués
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
OS1 : Rétablir la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales dans la commune Kéran 1									
Axe 1 : *Rétablissement de la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales dans la commune Kéran 1*									
R1.1. : Les ressources agropastorales sont gérées de façon concertée et apaisée									
A1.1.1. : Appuyer la mise en place / renforcement des comités de gestion des conflits au niveau de chaque canton (*sensibilisation, organisation, élaboration des textes de gestion, formations, etc.*).	Cantons	Atelier	3	1	2	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune
A1.1.2. : Former les comités de gestion des conflits sur leurs rôles et responsabilités.	Cantons	Atelier	3	1	2	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune
A1.1.3. : Elaborer une convention / charte de gestion des ressources agropastorales de chaque canton de la commune (*réunions d'identification des zones de pâturage et pistes, délimitation, matérialisation des espaces de pâturage et des pistes, organisation des rencontres de définition des règles de gestion, atelier de validation des règles de gestion*)	Commune	Atelier	1	1	0	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Personnes ressources
A1.1.4. : Effectuer des voyages d'échanges sur la gestion communautaire des ressources agropastorales	A rechercher	Voyage d'échanges	2	0	1	0	1	0	PTF Services techniques GEVAPAF Comité gestion de conflits
A1.1.5. : Renforcer les capacités des cadres de concertation communales sur la gestion apaisée des ressources agropastorales	Commune	Atelier	2	0	1	0	1	0	PTF Services techniques GEVAPAF Cadre de concertation Personnes ressources
A1.1.6. : Organiser des rencontres intercommunales d'échanges sur la gestion des pâturages partagés.	Commune	Rencontre	3	0	1	1	1	0	PTF Services techniques

									GEVAPAF Cadre de concertation Comité gestion de conflits
A 1.1.7.: Organiser des débats informés multi acteurs au niveau de chaque canton	Cantons	Rencontre	3	1	1	1	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Comité gestion de conflits
A1.1.8. : Organiser chaque année une journée d'interpellation citoyenne (JIC) au niveau de la commune.	Commune	Journée citoyenne	5	1	1	1	1	1	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Comité gestion de conflits
A1.1.9. : Organiser les réunions de cadres de concertation communale.	Commune	Réunion	10	2	2	2	2	2	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Cadre de concertation
A1.1.10. : Organiser une rencontre de dialogue avec les autorités locales sur la contribution des acteurs des filières agropastorales de la commune à la cohésion sociale.	Commune	Rencontre	3	0	1	0	1	1	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune
A1.1.11.: Sensibiliser les communautés locales sur la cohésion sociale et le vivre ensemble.	Cantons	Session	3	1	1	0	1	0	PTF Services techniques GEVAPAF Commune
A1.1.12. : Former les éleveurs sur l'occupation de l'espace et la	Cantons	Atelier	2	0	1	1	0	0	PTF

gestion du troupeau en pâturage.									Services techniques GEVAPAF Eleveurs
A1.1.13. : Organiser un atelier communal de définition des conditions d'accueil et de gestion de nouveaux éleveurs.	Commune	Atelier	1	1	0	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Commune Cadre de concertation Comité gestion de conflits
A1.1.14. : Vulgariser la convention / charte de gestion des ressources agropastorales et des conditions d'accueil de nouveaux éleveurs auprès des acteurs régionaux.	Cantons	Forfait	1	0	1	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune
OS2 : Restaurer, conserver et aménager les ressources et infrastructures agropastorales dans la commune Kéran 1									
Axe 2 : Restauration, conservation et aménagement des ressources et infrastructures agropastorales dans la commune Kéran 1									
R1.2. : Les ressources et infrastructures agropastorales sont restaurées, aménagées et accessibles.									
▪ **Aménagements pastoraux**									
A2.2.1. : Identifier et délimiter dans chaque canton les zones de pâturage et pistes d'accès.	Cantons	Séance	3	3	0	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Comité gestion de conflits
A2.2.2. : Matérialiser les zones de pâturage et les pistes d'accès délimitées.	Espaces cantonaux	Séance	3	2	1	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population Comité gestion de conflits Personnes ressources
A2.2.3. : Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les techniques de régénération naturelle assistée et des espèces	Cantons	Atelier	2	0	1	1	0	0	PTF Services techniques

fourragères en voie de disparition.									GEVAPAF Population Comité gestion de conflits Personnes ressources
A2.2.4. : Promouvoir l'installation des parcelles de production fourragère au sein des exploitations familiales (*formations techniques sur la production, la récolte, la conservation, etc*.).	Villages / cantons	Parcelle	30	5	20	5	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Comité gestion de conflits
A2.2.5. : Construire un parc de traitements / vaccination des animaux dans chaque canton (*au besoin et en fonction du niveau de développement de l'activité d'élevage*).	Cantons	Parc	3	0	2	1	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A2.2.6. : Ouvrir et / ou réhabiliter les points d'eau pour les animaux dans les *villages de Kokou-Tamberma, Adessé, Koupagou, Kaounga, Atchika (privé), Ouliog (privé), Natchango, Adjéita, Awolonda, Maladè*.	Villages	Point d'eau	3	0	1	1	1	0	PTF Services techniques GEVAPAF Commune
A2.2.7. : Construire un marché communal de vente et un parc d'embarquement d'animaux à Kantè.	Commune	Marché + parc	1	0	1	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A2.2.8. : Construire / réhabiliter les forages d'eau à consommation humaine et construire les bacs d'eau pour l'abreuvement des animaux.	Cantons	Forage + bac d'eau	3	0	0	1	1	1	PTF Services techniques GEVAPAF Commune
A2.2.9. : Sensibiliser les populations sur les dangers liés à la pollution des eaux courantes à des fins de pêche.	Cantons	Séance	6	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Comité gestion de conflits
▪ **Aménagements agricoles**									
A2.2.10. : Appuyer le développement de pépiniéristes professionnels dans la commune.	Cantons	Pépiniériste	3	0	1	1	1	0	PTF Services techniques

									GEVAPAF Population
A2.2.11. : Végétaliser les berges de cours d'eau avec les plants d'espèces adaptées.	Cantons	Kilomètre	20	0	5	5	5	5	PTF Services techniques GEVAPAF Population Pépiniéristes
A2.2.12. : Identifier / répertorier et végétaliser les lieux sacrés de chaque canton de la commune.	Cantons	Lieu sacré	6	3	3	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A2.2.13. : Former à la construction et vulgariser les dispositifs économes en énergie domestique (foyers améliorés).	Cantons	Atelier	2	0	0	1	1	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A2.2.14. : Former et organiser des visites d'échanges en matière de pratiques de restauration et conservation des eaux et sols.	Cantons A rechercher	Atelier Visite	2	0	1	1	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A2.2.15. : Former les agriculteurs et éleveurs sur la fabrication et l'utilisation des pesticides biologiques	Cantons	Atelier	2	0	1	1	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A2.2.16. : Aménager des sites maraîchers / rizicoles en faveur des femmes et des jeunes.	Cantons	Site	3	0	1,5	1,5	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
OS3 : Créer des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes									
Axe 3 : Création des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes									
R1.3. : Les opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral sont créées pour les femmes et les jeunes.									
A3.3.1. : Organiser les femmes et les jeunes en coopératives professionnelles et renforcer leurs capacités opérationnelles (*sensibilisation, organisation, élaboration de textes fondamentaux, tenue AGC ou AGO, formations spécifiques*).	Cantons	Coopérative	15	2,5	10	2,5	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A3.3.2. : Soutenir les coopératives de petit élevage, de maraîchers, d'apiculteurs, de pêche et de transformatrices agroalimentaires	Cantons	Coopérative	15	2,5	10	2,5	0	0	PTF Services techniques

(*plans d'affaires, équipements, intrants, accès au marché, etc.).*									GEVAPAF Population
A3.3.3. : Appuyer à la création des blocs de reboisement familiaux / villageois pour la production du bois énergie pour la consommation familiale et la vente.	Cantons	Bloc végétal	6	0	3	3	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF Population
A3.3.4. : Appuyer à la mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes.	Commune	Forfait	1	1	0	0	0	0	PTF Services techniques GEVAPAF IMF Coopératives
A3.3.5. : Soutenir le suivi technique de la conduite des Activités Génératrices de Revenus.	Cantons	Coopérative	15	1	1	1	1	1	PTF Services techniques GEVAPAF Coopératives
A3.3.6. : Organiser des foires annuelles communales d'exposition et de vente des produits agropastoraux.	Commune	Foire	5	1	1	1	1	1	PTF Services techniques GEVAPAF Population Commune Coopératives
A3.3.7. : Organiser des visites échanges d'expériences entre les coopératives.	A rechercher	Visite d'échanges	5	1	1	1	1	1	PTF Services techniques GEVAPAF Coopératives

4.4. Budget du plan d'action et de gestion

Le tableau suivant donne la répartition du budget du plan simple d'aménagement et de gestion par axe et par année.

Tableau 2 : Budget par axe et par année

Axes	Totaux des emplois	Emplois annuels (F CFA)				
		2025	2026	2027	2028	2029
Axe 1	**24 700 000**	7 800 000	7 750 000	2 700 000	4 850 000	1 600 000
Axe 2	**154 100 000**	13 040 000	81 490 000	30 990 000	19 840 000	8 740 000
Axe 3	**103 500 000**	42 600 000	36 600 000	14 100 000	5 100 000	5 100 000
Total	**282 300 000**	**63 440 000**	**125 340 000**	**48 290 000**	**29 790 000**	**15 440 000**

4.5. Stratégie de mise en œuvre du plan

4.5.1. Stratégie de mobilisation et d'implication des acteurs

La stratégie pour amener tous les acteurs à s'impliquer sera basée sur leur information. La mise en œuvre du PSAG nécessite une adhésion et une participation de tous les acteurs (populations, organisations communautaires professionnelles, institutions locales, services techniques étatiques, partenaires techniques et financiers). Sa réussite exige une large campagne de sensibilisation et d'information visant à solliciter leur implication et obtenir leur engagement.
Cette communication devra commencer par la validation du présent PSAG lors d'un atelier communal avec des représentants des cantons, des conseillers agricoles, des conseillers municipaux et des représentants des préfectures d'appartenance de la commune. Ensuite une large sensibilisation à l'ensemble des communautés de la commune et tout au long de sa mise en œuvre pour assurer la transparence du processus. Elle doit concerner aussi bien le contenu du plan que la mise en œuvre des activités qu'il contient ainsi que les difficultés rencontrées. Plusieurs canaux d'information devront être utilisés en allant des réunions formelles des cadres de concertation, les ateliers, des émissions radiophoniques, etc.

4.5.2. Acteurs et leurs rôles

Les principaux acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du PSAG sont les suivants :

- La population de la commune ;
- La Commune ;
- Les organisations professionnelles agricoles et d'élevage ;
- Les services techniques déconcentrés ;
- Les partenaires techniques et financiers ;
- Les prestataires de services privés.

Le tableau suivant présente le rôle des principaux acteurs pour la mise en œuvre du PSAG.

Tableau 3 : Rôle des acteurs dans la mise en œuvre du PSAG

Acteurs	Rôles
Population de la commune de Kéran 1	• Participation au financement des activités du PSAG (contributions locales) • Participation à la mise en œuvre des activités du PSAG • Suivi des activités • Gestion des réalisations / acquis du PSAG
Commune	• Accompagnement des acteurs locaux dans le déroulement de la mise en œuvre du PSAG • Promotion du PSAG auprès des bailleurs et des partenaires au développement • Organisation de la concertation entre acteurs • Suivi de la mise en œuvre du PSAG
Organisations professionnelles agricoles et d'élevage	• Mobilisation de la population • Maîtrise d'ouvrage déléguée des activités
Services techniques déconcentrés	• Appuis techniques aux acteurs locaux • Contrôle à priori et à posteriori • Suivi technique des activités sur le terrain
Partenaires techniques et financiers	• Appuis financiers à l'exécution des activités • Appuis techniques aux acteurs locaux • Appui technique et organisationnel de la population dans la mise en œuvre des activités • Suivi et évaluation de la mise œuvre du PSAG
Prestataires de services privés	• Exécution de certains travaux et études (aménagements des infrastructures agropastorales) • Renforcement des capacités des acteurs, études et évaluations, etc. • Fourniture des biens et services

4.5.3. Prise en compte des thèmes transversaux

Dans la mise en œuvre du PSAG, les acteurs devront tenir compte de l'équité entre les genres ainsi que des aspects environnementaux.

4.5.3.1. Prise en compte de l'équité entre les genres

Le PSAG devrait s'exécuter en veillant à la prise en compte des aspects genres en tant qu'axe transversal. Pour s'assurer de la prise en compte du genre, lors des programmations annuelles des activités, les acteurs assureront un travail de « *veille a priori »* en veillant à ce que celles-ci précisent explicitement comment la prise en compte de l'aspect genre est assurée.
Les agents chargés du projet de l'ONG GEVAPAF (partenaire terrain) chargé de la mise en œuvre des actions sur le terrain seront responsables de s'assurer de la prise en compte du genre dans la conduite générale du PSAG en assurant la « *veille a posteriori* », dans le suivi des activités. Pour ce faire, ils veilleront à ce que les données relatives à l'exécution des activités soient fournies avec des précisions désagrégées sur le genre.

4.5.3.2. Prise en compte des aspects environnementaux

La prise en compte des aspects environnementaux sera et devra être une préoccupation permanente des acteurs dans la mise en œuvre du PSAG même s'il s'agit d'un programme agropastorale sensé avoir un impact positif sur l'environnement dans sa formulation.
Cette prise en compte devra s'effectuer principalement dans la mise en œuvre des activités pouvant générer des impacts négatifs sur l'environnement (principalement la réalisation / réfection des infrastructures agropastorales telles que les retenues d'eau, les forages, les pistes / couloirs de passage des animaux, aménagements de bas-fonds, etc.). Une investigation préalable devra être faite au préalable à l'effet de déterminer l'ampleur des impacts possibles. Ensuite, les acteurs choisiront, le cas échéant, les variantes ayant le moins d'impact sur l'environnement et identifieront les mesures d'atténuation et les mesures de compensation à mettre en œuvre.

4.5.4. Suivi évaluation

La réussite de la mise en œuvre des actions du plan simple d'aménagement et de gestion est intimement liée aux mesures de suivi et d'évaluation. Le dispositif de suivi évaluation devra être géré par le partenaire terrain qu'est GEVAPAF chargé d'appuyer la population et devra être participatif.
Suivant ce dispositif à prendre en compte, les activités ci-après seront menées dans le cadre du suivi évaluation du PSAG.

- Mettre en plan de suivi global du PSAG ;
- Elaborer un programme d'activités annuel en se basant sur le présent plan d'action quinquennal du PSAG ;
- Elaborer des programmes d'activités trimestriels sur la base du programme annuel ;
- Faire le bilan annuel d'exécution des actions mises en œuvre ;
- S'approprier les outils de suivi tout en tenant compte des objectifs poursuivis, les résultats attendus et les indicateurs de performance ;
- Elaborer les rapports périodiques d'activités (trimestriel, semestriel et annuel) ;
- Réaliser une évaluation à mi-parcours à la troisième année de mise en œuvre.

Les outils ci-après sont proposés pour être utilisés :

- Fiche de programmation des activités ;
- Fiche de suivi de la mise en œuvre des activités (physique et financier) ;
- Tableau de bord ;

- Plan de travail (mensuel, trimestriel / semestriel et annuel) ;
- Fiche de bilan (mensuel, trimestriel / semestriel et annuel).

L'élaboration du plan s'étant fondée sur les principes de pleine responsabilisation de la population de la commune, cet élan de participation doit être maintenu afin de favoriser leur mobilisation et l'appropriation des activités par les bénéficiaires. Ainsi, le système de suivi évaluation devrait être participatif et simplifié. Le processus de suivi et d'évaluation permettra ainsi de mesurer le niveau de progression des activités et, le cas échéant, permettre de réorienter les actions à venir.

Le dispositif de suivi évaluation devrait être coordonné par GEVAPAF, le partenaire de terrain. Le suivi devrait impliquer également les différents groupes d'acteurs concernés à savoir :

- Les populations des différents cantons de la commune ;
- Les élus locaux (conseillers municipaux de la commune) ;
- Les organisations professionnelles agricoles et d'élevage ;
- Les Services techniques déconcentrés ;
- Les Partenaires techniques et financiers.

CONCLUSION

La collecte d'informations auprès des acteurs et les séances de diagnostic participatif dans les cantons de la **commune Kéran 1** ont permis d'avoir une bonne connaissance des réalités du terrain en termes d'acteurs présents, des potentialités et des contraintes du milieu. Elles ont également permis de faire l'état des lieux de la commune en termes de ressources et infrastructures agropastorales. Ainsi, les résultats des investigations menées montrent que l'espace communal dispose de potentialités agro-sylvo-pastorales pouvant être valorisées pour permettre aux populations de gérer les ressources et infrastructures agropastorales de façon concertée et apaisée.

La prise de conscience de l'état de dégradation continue des ressources agropastorales a appelé les populations à reconnaître la nécessité de prendre des mesures rapides en vue d'inverser cette tendance afin de mener une vie apaisée.
Les actions du plan simple d'aménagement et de gestion ambitionnent de rétablir, de restaurer, conserver, aménager les ressources et infrastructures agropastorales et créer des emplois pour les femmes et les femmes à l'effet d'accroître ses retombées positives au profit de la population de la **commune Kéran 1** et ses environs.
Le PSAG est formulé pour cinq (5) ans, couvrant la période allant de 2025 à 2029 et a un budget prévisionnel de **deux cent quatre-vingt-deux millions trois cent mille (282 300 000) F CFA** répartis entre trois (3) objectifs spécifiques, trois (3) axes stratégiques et trois (3) résultats.

Annexe A : Cadre logique

DESCRIPTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF GLOBAL			
Améliorer les ressources et les infrastructures agropastorales dans la commune Kéran 1 afin de faciliter leur accessibilité et une gestion apaisée.	• Etat des ressources et des infrastructures agropastorales.	Rapports d'études d'impact	
OBJECTIFS SPECIFIQUES			
Rétablir la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales dans la commune Kéran 1.	• Fonctionnalité des structures locales de gestion des ressources et infrastructures agropastorales (comité de gestion des conflits, cadre de concertation) mises en place.	Rapports d'activités	Adhésion des populations aux actions initiées
Restaurer, conserver et aménager les ressources et infrastructures agropastorales dans la commune Kéran 1.	• Qualité des ressources et des infrastructures agropastorales dans la commune. • Evolution du taux de déforestation de l'espace communal.	Rapports d'activités Rapports d'études	Adhésion des populations aux actions initiées
Créer des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes.	• Nature des emplois créés dans le secteur agropastoral dans la commune.	Rapports d'activités Rapports d'études	Adhésion des populations aux actions initiées.
RESULTATS ATTENDUS			
R1.1. : Les ressources agropastorales sont gérées de façon concertée et apaisée.	• Nombre de comités de gestion de conflits liés à l'accès aux ressources agropastorales fonctionnelles dans la commune. • Nombre de cadres de concertation fonctionnelles.	Rapports d'activités	
R1.2. : Les ressources et infrastructures agropastorales sont restaurées, aménagées et accessibles.	• Nombre de zones de pâture restaurées ou créées dans chaque canton. • Kilomètres de pistes / couloirs	Rapports d'activités Rapports d'études	

	ouverts ou restaurés et matérialisés par les balises / bornes.		
R1.3. : Les opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral sont créées pour les femmes et les jeunes.	• Nombre de coopératives créées par les femmes et de jeunes et fonctionnelles dans le secteur agropastoral. • Nombre de femmes et de jeunes actifs dans les AGR du secteur agropastoral.	Rapports d'activités Rapports d'études	
ACTIVITES			
A1.1.1. : Appuyer la mise en place / renforcement des comités de gestion des conflits au niveau de chaque canton (*sensibilisation, organisation, élaboration des textes de gestion, formations, etc.*).			
A1.1.2. : Former les comités de gestion des conflits sur leurs rôles et responsabilités.			
A1.1.3. : Elaborer une convention / charte de gestion des ressources agropastorales de chaque canton de la commune (*réunions d'identification des zones de pâturage et pistes, délimitation, matérialisation des espaces de pâturage et des pistes, organisation des rencontres de définition des règles de gestion, atelier de validation des règles de gestion*)			
A1.1.4. : Effectuer des voyages d'échanges sur la gestion communautaire des ressources agropastorales			
A1.1.5. : Renforcer les capacités des cadres de concertation communales sur la gestion apaisée des ressources agropastorales			
A1.1.6. : Organiser des rencontres intercommunales d'échanges sur la gestion des pâturages partagés.			
A 1.1.7.: Organiser des débats informés multi acteurs au niveau de chaque canton			
A1.1.8. : Organiser chaque année une journée d'interpellation citoyenne (JIC) au niveau de la commune.			
A1.1.9. : Organiser les réunions de cadres de concertation communale.			
A1.1.10. : Organiser une rencontre de dialogue avec les autorités locales sur la contribution des acteurs des filières agropastorales de la commune à la cohésion sociale.			

A 1.1.11.: Sensibiliser les communautés locales sur la cohésion sociale et le vivre ensemble.			
A1.1.12. : Former les éleveurs sur l'occupation de l'espace et la gestion du troupeau en pâturage.			
A1.1.13. : Organiser un atelier communal de définition des conditions d'accueil et de gestion de nouveaux éleveurs.			
A1.1.14. : Vulgariser la convention / charte de gestion des ressources agropastorales et des conditions d'accueil de nouveaux éleveurs auprès des acteurs régionaux.			
A2.2.1. : Identifier et délimiter dans chaque canton les zones de pâturage et pistes d'accès.			
A2.2.2. : Matérialiser les zones de pâturage et les pistes d'accès délimitées.			
A2.2.3. : Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les techniques de régénération naturelle assistée et des espèces fourragères en voie de disparition.			
A2.2.4. : Promouvoir l'installation des parcelles de production fourragère au sein des exploitations familiales (*formations techniques sur la production, la récolte, la conservation, etc*.).			
A2.2.5. : Construire un parc de traitements / vaccination des animaux dans chaque canton (*au besoin et en fonction du niveau de développement de l'activité d'élevage*).			
A2.2.6. : Ouvrir et / ou réhabiliter les points d'eau pour les animaux dans les *villages de Kokou-Tamberma, Adessé, Koupagou, Kaounga, Atchika (privé), Ouliog (privé), Natchango, Adjéita, Awolonda, Maladè*.			
A2.2.7. : Construire un marché communal de vente et un parc d'embarquement d'animaux à Kantè.			
A2.2.8. : Construire / réhabiliter les forages d'eau à consommation humaine et construire les bacs d'eau pour l'abreuvement des animaux.			
A2.2.9. : Sensibiliser les populations sur les dangers liés à la pollution des eaux courantes à des fins de pêche.			
A2.2.10. : Appuyer le développement de pépiniéristes professionnels dans la commune.			
A2.2.11. : Végétaliser les berges de cours d'eau avec les plants d'espèces adaptées.			

A2.2.12. : Identifier / répertorier et végétaliser les lieux sacrés de chaque canton de la commune.			
A2.2.13. : Former à la construction et vulgariser les dispositifs économes en énergie domestique (foyers améliorés).			
A2.2.14. : Former et organiser des visites d'échanges en matière de pratiques de restauration et conservation des eaux et sols.			
A2.2.15. : Former les agriculteurs et éleveurs sur la fabrication et l'utilisation des pesticides biologiques			
A2.2.16. : Aménager des sites maraîchers / rizicoles en faveur des femmes et des jeunes.			
A3.3.1. : Organiser les femmes et les jeunes en coopératives professionnelles et renforcer leurs capacités opérationnelles (*sensibilisation, organisation, élaboration de textes fondamentaux, tenue AGC ou AGO, formations spécifiques*).			
A3.3.2. : Soutenir les coopératives de petit élevage, de maraîchers, d'apiculteurs, de pêche et de transformatrices agroalimentaires (*plans d'affaires, équipements, intrants, accès au marché, etc.).*			
A3.3.3. : Appuyer à la création des blocs de reboisement familiaux / villageois pour la production du bois énergie pour la consommation familiale et la vente.			
A3.3.4. : Appuyer à la mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes.			
A3.3.5. : Soutenir le suivi technique de la conduite des Activités Génératrices de Revenus.			
A3.3.6. : Organiser des foires annuelles communales d'exposition et de vente des produits agropastoraux.			
A3.3.7. : Organiser des visites échanges d'expériences entre les coopératives.			

Annexe B : Budget détaillé du PSAG

Objectifs/axes/résultats/activités	Unités	Qté	Coût (x 1 000) F CFA		Programmation financière (x 1 000) F CFA				
			Unitaire	Total	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
OS1 : Rétablir la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales dans la commune Kéran 1									
Axe 1 : *Rétablissement de la gestion concertée et apaisée des ressources agropastorales dans la commune Kéran 1*									
R1.1. : Les ressources agropastorales sont gérées de façon concertée et apaisée				**24 700**	**7 800**	**7 750**	**2 700**	**4 850**	**1 600**
A1.1.1. : Appuyer la mise en place / renforcement des comités de gestion des conflits au niveau de chaque canton (*sensibilisation, organisation, élaboration des textes de gestion, formations, etc.*).	Canton	3	100	**300**	100	200	00	00	00
A1.1.2. : Former les comités de gestion des conflits sur leurs rôles et responsabilités.	Canton	3	400	**1 200**	400	800			
A1.1.3. : Elaborer une convention / charte de gestion des ressources agropastorales de chaque canton de la commune (*réunions d'identification des zones de pâturage et pistes, délimitation, matérialisation des espaces de pâturage et des pistes, organisation des rencontres de définition des règles de gestion, atelier de validation des règles de gestion*)	Convention	1	5 000	**5 000**	5 000				
A1.1.4. : Effectuer des voyages d'échanges sur la gestion communautaire des ressources agropastorales	Visite d'échanges	2	2 000	**4 000**		2 000		2 000	
A1.1.5. : Renforcer les capacités des cadres de concertation communales sur la gestion apaisée des ressources agropastorales	Atelier	2	600	**1 200**		600		600	
A1.1.6. : Organiser des rencontres intercommunales d'échanges sur la gestion des pâturages partagés.	Rencontre	3	500	**1 500**		500	500	500	
A 1.1.7.: Organiser des débats informés multi acteurs au niveau de chaque canton	Débat informé	3	450	**1 350**	450	450	450		
A1.1.8. : Organiser chaque année une journée d'interpellation citoyenne (JIC) au niveau de la commune.	Journée / an	5	800	**4 000**	800	800	800	800	800
A1.1.9. : Organiser les réunions de cadres de concertation communale.	Réunion	10	250	**2 500**	500	500	500	500	500
A1.1.10. : Organiser une rencontre de dialogue avec les autorités locales sur la contribution des acteurs des filières agropastorales de la commune à la cohésion sociale.	Rencontre	3	300	**900**		300		300	300
A 1.1.11.: Sensibiliser les communautés locales sur la cohésion sociale et le vivre ensemble.	Canton	3	150	**450**	150	150		150	
A1.1.12. : Former les éleveurs sur l'occupation de l'espace et la gestion du troupeau en pâturage.	Atelier	2	450	**900**		450	450		
A1.1.13. : Organiser un atelier communal de définition des conditions d'accueil et de gestion de nouveaux éleveurs.	Atelier	1	400	**400**	400				
A1.1.14. : Vulgariser la convention / charte de gestion des ressources agropastorales et des conditions d'accueil de nouveaux éleveurs auprès des acteurs régionaux.	Forfait	1	1 000	**1 000**		1 000			
OS2 : Restaurer, conserver et aménager les ressources et infrastructures agropastorales dans la commune Kéran 1									
Axe 2 : Restauration, conservation et aménagement des ressources et infrastructures agropastorales dans la commune Kéran 1									
R1.2. : Les ressources et infrastructures agropastorales sont restaurées, aménagées et accessibles.				**154 100**	**13 040**	**81 490**	**30 990**	**19 840**	**8 740**
▪ **Aménagements pastoraux**									

A2.2.1. : Identifier et délimiter dans chaque canton les zones de pâturage et pistes d'accès.	Canton	3	400	**1 200**	1 200				
A2.2.2. : Matérialiser les zones de pâturage et les pistes d'accès délimitées.	Canton	3	5 000	**15 000**	10 000	5 000			
A2.2.3. : Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les techniques de régénération naturelle assistée et des espèces fourragères en voie de disparition.	Atelier	2	800	**1 600**		800	800		
A2.2.4. : Promouvoir l'installation des parcelles de production fourragère au sein des exploitations familiales (*formations techniques sur la production, la récolte, la conservation, etc.*).	Parcelle	30	200	**6 000**	1 000	3 000	2 000		
A2.2.5. : Construire un parc de traitements / vaccination des animaux dans chaque canton (*au besoin et en fonction du niveau de développement de l'activité d'élevage*).	Parc	3	1 500	**4 500**		3 000	1 500		
A2.2.6. : Ouvrir et / ou réhabiliter les points d'eau pour les animaux dans les *villages de Kokou-Tamberma, Adessé, Koupagou, Kaounga, Atchika (privé), Ouliog (privé), Natchango, Adjéita, Awolonda, Maladè*.	Point d'eau	3	10 000	**30 000**		10 000	10 000	10 000	
A2.2.7. : Construire un marché communal de vente et un parc d'embarquement d'animaux à Kantè.	Marché + parc	1	50 000	**50 000**		50 000			
A2.2.8. : Construire / réhabiliter les forages d'eau à consommation humaine et construire les bacs d'eau pour l'abreuvement des animaux.	Forage + bac d'eau	3	7 000	**21 000**			7 000	7 000	7 000
A2.2.9. : Sensibiliser les populations sur les dangers liés à la pollution des eaux courantes à des fins de pêche.	Rencontre	6	200	**1 200**	240	240	240	240	240
▪ **Aménagements agricoles**									
A2.2.10. : Appuyer le développement de pépiniéristes professionnels dans la commune.	Pépiniériste	3	500	**1 500**		500	500	500	
A2.2.11. : Végétaliser les berges de cours d'eau avec les plants d'espèces adaptées.	Kilomètre	20	300	**6 000**		1 500	1 500	1 500	1 500
A2.2.12. : Identifier / répertorier et végétaliser les lieux sacrés de chaque canton de la commune.	Lieu sacré	6	200	**1 200**	600	600			
A2.2.13. : Former à la construction et vulgariser les dispositifs économes en énergie domestique (foyers améliorés).	Atelier	2	600	**1 200**			600	600	
A2.2.14. : Former et organiser des visites d'échanges en matière de pratiques de restauration et conservation des eaux et sols.	Atelier + visite	2	1 000	**2 000**		1 000	1 000		
A2.2.15. : Former les agriculteurs et éleveurs sur la fabrication et l'utilisation des pesticides biologiques	Atelier	2	600	**1 200**		600	600		
A2.2.16. : Aménager des sites maraîchers / rizicoles en faveur des femmes et des jeunes.	Site	3	3 500	**10 500**		5 250	5 250		
OS3 : Créer des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes									
Axe 3 : Création des opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral pour les femmes et les jeunes									
R1.3. : Les opportunités d'emplois dans le secteur agropastoral sont créées pour les femmes et les jeunes.				**103 500**	**42 600**	**36 600**	**14 100**	**5 100**	**5 100**
A3.3.1. : Organiser les femmes et les jeunes en coopératives professionnelles et renforcer leurs capacités opérationnelles (*sensibilisation, organisation, élaboration de textes fondamentaux, tenue AGC ou AGO, formations spécifiques*).	Coopérative	15	2 000	**30 000**	5 000	20 000	5 000		
A3.3.2. : Soutenir les coopératives de petit élevage, de maraîchers, d'apiculteurs, de pêche et de transformatrices agroalimentaires (*plans d'affaires, équipements, intrants, accès au marché, etc.).*	Coopérative	15	1 000	**15 000**	2 500	10 000	2 500		
A3.3.3. : Appuyer à la création des blocs de reboisement familiaux / villageois pour la production du bois énergie pour la consommation familiale et la vente.	Bloc végétal	6	500	**3 000**		1 500	1 500		
A3.3.4. : Appuyer à la mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès au crédit pour les femmes	Forfait	1	30	**30 000**	30 000				

et les jeunes.			000						
A3.3.5. : Soutenir le suivi technique de la conduite des Activités Génératrices de Revenus.	Coopérative	15	100	**1 500**	300	300	300	300	300
A3.3.6. : Organiser des foires annuelles communales d'exposition et de vente des produits agropastoraux.	Foire	5	4 000	**20 000**	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
A3.3.7. : Organiser des visites échanges d'expériences entre les coopératives.	Visite d'échanges	5	800	**4 000**	800	800	800	800	800
TOTAL				**282 300**	**63 440**	**125 340**	**48 290**	**29 790**	**15 440**